

# **LA GEOPOLITIQUE DE L'ANTARCTIQUE**

**Chef d'escadron Benoît KANDEL**  
**Collège interarmées de défense**  
**7<sup>ème</sup> Promotion (1999-2000)**  
**Division B Groupe 3**

# **FICHE DE PRESENTATION**

## **1/ LA GEOPOLITIQUE DE L'ANTARCTIQUE**

## **2/ CHEF D'ESCADRON (GENDARMERIE) KANDEL Benoît**

**3/ 05 janvier 2000**

## **4/ DIVISION B**

## **5/ MEMOIRE INDIVIDUEL DE GEOPOLITIQUE**

## **6/ SYNTHESE :**

Continent isolé du reste du monde et vide de population, l'Antarctique ne connaît ni conflits armés, ni guerres de religion, ni tensions ethniques. Officiellement démilitarisé et réservé à la science, ce territoire présente cependant un réel intérêt géopolitique. Ressources minérales et marines, eau douce, nombreux attraits scientifiques et une position stratégique originale font en effet de ce continent une terre où les grands pays se doivent d'être présents pour défendre leurs positions. D'ailleurs tous y entretiennent, parfois à grand prix, une ou plusieurs bases.

Enfin, le statut original retenu pour ce continent préfigure peut-être ce que pourraient être les futures relations internationales. Quelles sont donc les grandes caractéristiques géopolitiques de l'Antarctique ?

**7/ MOTS CLES :** Antarctique, revendication (s) territoriale (s), Traité de Washington, Convention de Wellington, Protocole de Madrid, Ressources minérales, Découverte, Exploration, Krill.

# Sommaire

## Introduction (page 5)

## I Les grandes caractéristiques géographiques de l'Antarctique et de ses approches (page 6)

- 11/ Un territoire vaste et difficilement accessible (page 6)
- 12/ Un milieu hostile (page 6)
- 13/ Un territoire recouvert et entouré par la glace (page 7)
- 14/ Un désert humain encore mal connu (page 8)

## II De la découverte du continent Antarctique au Protocole de Madrid ou l'abandon progressif des revendications territoriales des Etats (page 9)

- 21/ Histoire de la découverte et de l'exploration de l'Antarctique et premières revendications territoriales des Etats (page 9)  
  
*Du mythe ancien à la découverte du continent au XIXème siècle*  
*Une exploration intérieure difficile ou « l'âge héroïque »*  
*L'exploration mécanisée*
- 22/ La convention de Washington ou le gel des revendications territoriales (page 12)  
*L'année géophysique internationale*  
*La Convention de Washington*
- 23/ La Convention de Wellington ou la tentation d'exploiter les ressources minières de l'Antarctique (page 15)
- 24/ Le Protocole de Madrid (page 16)
- 25/ L'élargissement du « Club de 12 » ou la contestation par la communauté internationale du Système antarctique (page 17)

### **III Les divergences d'intérêts géopolitiques des Etats sur le continent Antarctique (page 18)**

31/ Les aspects stratégiques du continent antarctique (page 18)

*Un territoire officiellement démilitarisé*

*Des rivalités qui subsistent*

*Une position géostratégique particulière*

32/ Les enjeux économiques de l'Antarctique (page 21)

*L'eau, principal enjeu économique de l'Antarctique ?*

*Des ressources minérales définitivement inaccessibles ?*

*L'Océan antarctique, réservoir alimentaire de la planète ?*

*Le tourisme, un enjeu de moins en moins anecdotique*

33/ Les enjeux scientifiques de l'Antarctique (page 26)

*L'Antarctique, territoire des scientifiques*

*L'Antarctique, laboratoire scientifique ou parc naturel ?*

### **IV La géopolitique française de l'Antarctique (page 29)**

41/ Histoire de la présence française en Antarctique (page 29)

*Les grands noms français de l'histoire de la découverte et de l'exploration des régions australes*

*Les revendications territoriales françaises sur l'Antarctique*

42/ La vision française de l'Antarctique (page 30)

*Le rôle prééminent de la recherche scientifique*

*Le revirement de position sur l'exploitation des ressources minières*

43/ L'attachement aux grands principes du traité de Washington (page 32)

### **Conclusion (page 33)**

### **Bibliographie (page 35)**

### **Cartes (pages 36 et 37)**

## LA GEOPOLITIQUE DE L'ANTARCTIQUE

James Cook, premier navigateur à franchir le cercle polaire antarctique, écrit en 1774 à propos des terres australes, qu'il approche sans cependant pouvoir les atteindre : « C'est un pays maudit. Jamais les rayons du soleil ne le touchent. Il est enseveli pour toujours sous une couche de neige et de glace... Je n'ai pas de mots pour décrire l'horreur et la sauvagerie de son aspect ». Mal connu car très tardivement découvert, lointain, inhospitalier et pour ainsi dire pratiquement inhabité, l'Antarctique est cependant bien, au contraire de l'Arctique, une terre. Il constitue d'ailleurs le sixième continent et le dernier à avoir été exploré par l'homme.

Ce continent est une zone du globe tout à fait singulière puisqu'il n'a connu dans l'histoire ni conflits armés, ni guerres de religion, ni tensions ethniques. Il n'a jamais été non plus le théâtre de trafics d'armes ou de drogue et n'est menacé à ce jour par aucun Etat et par aucune organisation criminelle. Dans ce contexte, quel intérêt peut présenter l'étude géopolitique d'une telle région ?

C'est précisément dans les particularités de l'Antarctique que se trouve la réponse à cette question. Ce territoire, plus vaste que l'Europe, est certes très éloigné des principales zones d'activités humaines et d'un accès particulièrement difficile pour l'homme, mais c'est une terre vierge et nouvelle, qui se révèle riche en ressources indispensables au développement des sociétés modernes. L'eau douce y est abondante, le sous-sol marin recèle d'importantes quantités de gaz et de pétrole, l'Océan austral est très poissonneux et le sous-sol prometteur quant à l'existence de très nombreux minerais. Seul continent à être officiellement démilitarisé et entièrement dédié à la science, l'Antarctique, qui fait certes exception dans les relations internationales du fait de son statut, est aussi une zone où les rivalités entre Etats n'ont pas totalement disparu et où subsistent d'importantes divergences de vues entre pays développés et en voie de développement. Enfin, immense laboratoire scientifique, l'Antarctique est également un laboratoire politique où s'expérimentent ce que pourraient être dans le futur de nouvelles formes de relations entre les Etats. Pour toutes ces raisons, l'étude des aspects géopolitiques de ce continent présente assurément quelque intérêt.

La compréhension géopolitique de l'Antarctique passe d'abord par une bonne connaissance de la géographie physique, ainsi que par vision nette des conditions dans lesquelles ce continent a été découvert puis exploré par l'homme. C'est pourquoi une place assez large est réservée au début de cette étude à ces deux questions.

Ensuite sont présentées, à l'aune des aspects stratégiques, des questions économiques et des enjeux scientifiques, les divergences d'intérêts qui opposent les Etats. Enfin, un chapitre particulier est consacré à la fin de cette étude à la présence française en Antarctique.

# **I LES GRANDES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES DE L'ANTARCTIQUE ET DE SES APPROCHES.**

## **11/ Un territoire vaste et difficilement accessible.**

L'Antarctique se caractérise en premier lieu par l'étendue de sa superficie et par des accès particulièrement difficiles, de sorte que l'on peut dire que c'est « un vaste continent coupé du reste de la planète ».

Détaché du super continent «Gondwana » il y a 140 millions d'années, l'Antarctique est un continent centré sur le pôle Sud, qui se présente en deux parties (cf carte n°1 : géographie de l'Antarctique) :

- ❖ La partie orientale formée d'un grand plateau d'environ 10 millions de km<sup>2</sup>, anciennement mitoyen de l'Australie.

- ❖ La partie occidentale qui apparaît comme le prolongement de la Cordillère des Andes, appelée aujourd'hui Péninsule antarctique.

Ces deux volumes sont séparés par la chaîne des Monts Transantarctiques, longue de 2500 km.

Entièrement entouré par l'Océan austral, la superficie de l'Antarctique est de 13 176 727 km<sup>2</sup> en été, soit 25 fois la France ou encore la totalité des Etats-Unis continentaux. En hiver, la banquise encercle la totalité des terres et s'étend pratiquement partout jusqu'à 60 degrés de latitude sud. Le continent voit ainsi sa superficie plus que doubler puisque la banquise est estimée en hiver à quelques 19 millions de km<sup>2</sup>.

L'une des principales caractéristiques de l'Océan austral - appelé aussi Océan antarctique - est d'être ouvert sur les trois grands océans : le Pacifique, l'Atlantique et l'Océan Indien. Mais, en dépit de cette position centrale, l'Antarctique reste difficilement accessible. Il est tout d'abord assez éloigné des terres habitées : 800 km de l'Amérique du Sud, 2500 km de l'Australie et 4000 km de l'Afrique du Sud. Ses approches maritimes sont par ailleurs partout très délicates et les bordures septentrionales de l'Océan austral sont réputées peu hospitalières ( « 40èmes Rugissants », « 50èmes Hurlants »). En hiver enfin, le continent est totalement cerné par la banquise, tandis qu'en été les côtes libres de glace sont rares (ouest de la Péninsule, détroit de Mac Murdo et côte Adélie). Il convient cependant de souligner la relative proximité de l'Amérique du Sud et du Cap Horn (800 km), puisqu'une seule journée et demie de bateau suffit pour relier à cet endroit les deux continents.

## **12/ Un milieu hostile.**

L'Antarctique, qui présente un milieu géographique particulièrement inhospitalier pour l'homme, est la terre des extrêmes. On y enregistre notamment des records d'altitude, de froid, de vent, de sécheresse, tandis que la faune et la flore sont sans conteste les plus exsangues de la planète.

Avec une altitude moyenne de 2300 mètres, c'est le continent le plus élevé de la Terre. C'est également le plus froid. Dans ce domaine, L'Antarctique détient le record mondial absolu. Une température de - 89°C a été observée en 1962 à une altitude de 3000 mètres sur la base russe de Vostok (quelques documents citent une température de - 94,5°C au pôle Sud à une altitude de 2800 mètres). A contrario, la région la plus douce n'affiche la plupart du temps qu'un frileux 0°C en plein été (Terre Adélie).

Le continent austral est aussi celui où soufflent les vents les plus violents. Le blizzard peut survenir à tout moment, à l'intérieur comme sur les côtes (70 à 100 km/h). Les « vents catabatiques », qui se forment au dessus de la glace et au centre des terres pour dévaler vers les côtes, atteignent quant à eux des vitesses beaucoup plus élevées (record enregistré à 322 km/h en Terre Adélie).

Enfin, ce territoire abrite la flore et la faune les plus réduites du globe avec seulement quelques espèces de lichens et de mousses et de rares invertébrés résistants au froid (tiques, mites).

Les eaux australes et les îles subantarctiques offrent en revanche un abri de choix à de nombreux oiseaux (pétrels, manchots, cormorans), mammifères marins (dauphins, phoques, baleines, rorquals), invertébrés et poissons. Ces animaux profitent de la prolifération du krill (« menu fretin » en norvégien), sorte de minuscule crevette, qui abonde dans la région en raison des différences de température et de salinité des courants marins, ces dernières étant très favorables au développement du plancton.

### **13/ Un territoire recouvert et entouré par la glace.**

Le continent est recouvert à 95% de glace d'eau douce et est entouré par la banquise (permanente l'hiver jusqu'à 60° de latitude sud). La calotte glaciaire - appelée aussi Inlandsis - est particulièrement épaisse et atteint en certains endroits presque 4800 mètres. Elle est presque partout supérieure à 1000 mètres. La roche n'affleure qu'en de rares endroits (sommets des montagnes ou bordures du continent).

Au total, les scientifiques considèrent que l'Antarctique concentre, sous forme de glace, de 70 à 90 % des réserves mondiales d'eau douce - les estimations divergent sur ce point -. Ils pensent par ailleurs que si celle-ci devait fondre, le niveau actuel de la mer augmenterait de quelques 70 mètres, ce qui est tout à fait considérable puisque la fonte de quelques mètres seulement suffirait à submerger la totalité du Bangladesh (125 millions d'habitants) ou encore, l'ensemble du delta du Nil.

La pluviométrie est en revanche extrêmement faible, puisque avec 50 mm d'eau par an, le continent reçoit autant de précipitations que le Sahara. Les quantités observées sur les côtes, en raison des influences maritimes, sont quant à elles assez supérieures. Mais les études menées jusqu'à présent ne permettent pas de savoir si le continent perd sous forme d'iceberg, plus d'eau qu'il ne reçoit sous forme de neige. Cette question est cruciale, en particulier parce qu'elle est liée à celle du réchauffement supposé de la planète et à celle de l'élévation corrélative du niveau des océans.

De l'Antarctique se détachent d'énormes icebergs (eau douce), qui atteignent dans certains cas des tailles considérables et qui dérivent au gré des

courants marins (icebergs tabulaires). L'un d'eux est actuellement suivi par le satellite Landsat. Sa taille est comparable à celle de la Corse !. Facilement repérables grâce aux radars en raison de leurs dimensions, ils ne constituent pas une gêne véritable pour la navigation. A l'inverse, les petits icebergs de quelques mètres cubes sont très délicats à identifier et redoutables pour les coques des navires. Ces derniers, appelés « Growlers », ne laissent en effet apparaître qu'un cinquième de leur volume et imposent donc le recours à un sondeur d'étrave.

#### **14/ Un désert humain encore mal connu.**

L'Antarctique est le seul continent sur Terre qui soit encore inhabité, si l'on excepte la petite centaine d'hommes environ, pour la plupart scientifiques, qui y réside en permanence, ainsi que les quelques milliers de touristes à s'y être déjà rendus...

La première cartographie à haute résolution de la totalité du continent n'a été réalisée que tout récemment. Ce n'est en effet qu'en octobre et novembre 1997, qu'une mission internationale, associant la NASA et l'Agence spatiale canadienne et baptisée « Antarctic Mapping Mission », est parvenue à produire la première cartographie homogène et complète de l'Antarctique. Les scientifiques, en cette occasion, ont pu pendant quelques semaines orienter vers le continent le satellite canadien RADARSAT. Ils ont ainsi obtenu une image parfaite alors que jusqu'alors, les géographes en étaient réduits à superposer plusieurs clichés tirés d'objectifs différents. Une prochaine campagne de cartographie est prévue à l'automne 2000. Elle sera réalisée dans les mêmes conditions avec le satellite RADARSAT. Son intérêt majeur sera de permettre des comparaisons extrêmement fines par rapport aux mesures et aux clichés réalisés en 1997. La connaissance de la calotte glaciaire, de la banquise et de la dérive des grands icebergs s'en trouvera donc très certainement nettement améliorée.

Essentiellement occupé par des scientifiques, l'espace antarctique intérieur est quasiment vide de toute présence humaine. En effet, les bases sont pour ainsi dire presque toutes installées à la périphérie du continent. Sur 43 stations permanentes, seules 3 sont situées vers le centre du territoire : La station américaine de Mac Murdo près du Pôle, la station russe de Vostok et la nouvelle base franco-italienne du Dôme C, également appelée Concorde, de construction très récente et située à 1000 km de la côte de la Terre Adélie.

Ainsi décrite, la géographie physique de l'Antarctique explique bien pourquoi ce territoire est pour l'homme, à la fois si délicat à atteindre et si difficile à vivre. Dans ces conditions, comment fut-il découvert et quelles furent les attitudes des différents Etats qui s'intéressèrent à lui ?

## **II DE LA DECOUVERTE DU CONTINENT ANTARCTIQUE AU PROTOCOLE DE MADRID OU L'ABANDON PROGRESSIF DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES ETATS.**

L'Antarctique, considéré comme le 6<sup>ème</sup> continent, est le dernier territoire à avoir été découvert puis exploré par l'homme, en raison tout à la fois de son positionnement très excentré par rapport aux terres connues et de ses approches maritimes particulièrement peu propices à la navigation (zones de très fortes tempêtes, icebergs, banquise).

Dans un premier temps et tout naturellement, les découvertes et les explorations amènent les états, qu'ils soient riverains de l'Antarctique ou à l'initiative des expéditions, à émettre des prétentions territoriales sur le continent austral. Mais, alors que les règles de droit international auraient du normalement conduire à la satisfaction de ces revendications, la communauté internationale, sous la pression notamment des scientifiques, s'accorde en 1959 sur un statut particulier pour le nouveau continent. En 1991, le Protocole de Madrid complète et précise ce « Système antarctique » en réaffirmant le principe du gel des revendications territoriales des Etats.

### **21/ Histoire de la découverte et de l'exploration de l'Antarctique et premières revendications territoriales des Etats.**

#### **Du mythe ancien à la découverte du continent au XIX ème siècle**

Les grecs anciens sont les premiers à penser que la planète est ronde. Dans leur conception géographique, ils formulent l'hypothèse selon laquelle il existe très certainement au sud une grande masse terrestre pour équilibrer le monde connu de l'hémisphère Nord. Mais ces idées sont rejetées en Occident jusqu'au XV ème siècle, période à laquelle les européens commencent à explorer les limites de leur monde, ce qui les amène à admettre que la Terre est effectivement ronde. Les cartes de cette époque représentent alors une grande terre australe. Le mythe de la « Terra Australis » réapparaît.

Au cours du XVI ème siècle, les expéditions des marins-explorateurs améliorent progressivement la connaissance des eaux australes. Vasco de Gama démontre que l'Afrique ne va pas au delà du Cap de Bonne Espérance. Magellan, entrant dans le Pacifique par l'est, découvre que l'Amérique du Sud n'est pas reliée à un continent austral. Plus tard, en 1578, Drake confirme qu'aucune terre n'existe au sud du Cap Horn. Mais le mythe de la « Terra australis incognita » persiste et de nombreuses expéditions sont organisées pour la découvrir. C'est d'ailleurs grâce à cette démarche que l'Australie est découverte par l'homme blanc en 1788.

Les premières îles subantarctiques sont connues au XVIII ème siècle grâce notamment à des explorateurs français. En 1739, Bouvet de Lozier dirige la première expédition officielle pour la recherche de la terre du grand Sud. En 1772, Kerguelen et Dufresne découvrent des îles dans l'Océan austral. La même année,

Cook est le premier à passer le cercle polaire antarctique, mais il ne rencontre que de la glace et conclut que si une terre existe, elle se situe bien plus au sud de la banquise. Beaucoup de géographes continuent donc à douter de l'existence d'un continent au delà de la barrière formée par les glaces.

En 1820, l'amiral russe Bellingshausen est le premier à apercevoir l'Antarctique, mais la découverte du continent est habituellement attribuée à l'anglais Bransfield (1820).

En 1840, Dumont d'Urville, qui aborde la Terre Adélie au nom du roi Louis Philippe, est le premier à imaginer qu'il se trouve effectivement sur le sixième continent et à poser le pied sur cette terre nouvelle. La même année, l'américain Wilkes longe le littoral sud-est. En 1841, le britannique James Ross découvre la Terre Victoria et la mer qui porte aujourd'hui son nom. Méritent également d'être citées, les expéditions de Weddel (dès 1823), Biscoe, Graham et de bien d'autres encore, tous motivés par la conquête de terres vierges et inconnues.

Dans la deuxième moitié du XIXème siècle, les découvertes sont moins nombreuses. Cependant, grâce aux marins des compagnies phoquières et balénières, qui, attirés par de belles perspectives de chasse, n'hésitent pas à s'aventurer toujours plus au sud, la cartographie des côtes progresse. Le contour de l'Antarctique prend alors forme et l'idée d'une masse continentale unique s'impose. A quoi ressemble cependant l'intérieur ?

### Une exploration intérieure difficile ou « l'âge héroïque »

Vers la fin du XIX ème siècle, la machine à vapeur vient utilement compléter le grément des voiliers et faciliter l'approche de l'Antarctique.

En 1898, le belge Gerlache, dont le bateau « Belgica » est prisonnier des glaces, est le premier à passer un hiver à proximité immédiate de l'Antarctique. En 1900, le norvégien Borchgrevink, à la tête d'une expédition allemande, passe à son tour un hiver complet sur le continent. En 1902, Nordenskjöld effectue le premier trajet important sur la calotte glaciaire grâce à des traîneaux tirés par des chiens. Il est imité la même année par l'américain Scott. Le français Charcot atteint les côtes de la Péninsule antarctique en 1904. A l'époque, la course au pôle Sud passionne le monde entier.

Shackleton échoue en 1908 à 180 km du but. Finalement, le norvégien Roald Amundsen est le premier à atteindre le pôle Sud le 14 décembre 1911. Un mois plus tard, le 17 janvier 1912, Scott arrive à son tour, mais tous les membres de son équipe et lui-même périssent sur le chemin du retour. L'expédition de Shackleton en 1914 fut un échec, mais elle reste comme l'une des plus grandes sagas d'endurance et de courage de l'histoire. La mort de l'explorateur en Antarctique en 1922 marque la fin de cette époque héroïque.

Les premières revendications territoriales sur le continent apparaissent à partir de 1908. Rapidement, sept nations formulent des prétentions sur l'Antarctique : La Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Argentine, le Chili et la France. Ces revendications, calculées à partir du pôle Sud, sont nettement distinctes les unes des autres, sauf pour la Péninsule antarctique. Située face au Cap Horn, par conséquent à l'endroit le plus proche d'un autre continent, celle-ci suscite en effet les plus fortes convoitises. Le

Royaume-Uni, le Chili et l'Argentine en revendiquent tous trois la souveraineté (cf carte n°2 : revendications territoriales en Antarctique).

### L'exploration mécanisée

Après la première guerre mondiale, l'avion et la radio révolutionnent les conditions d'exploration en facilitant grandement la pénétration et la connaissance du continent. Le règlement de la question de l'acquisition des droits de souveraineté n'en devient de fait que plus urgent.

Le premier survol de l'Antarctique est réalisé en 1928 par l'australien Wilkins au dessus de la Terre de Graham, mais c'est surtout l'américain Byrd, qui se rend célèbre en survolant le pôle Sud le 29 novembre 1929. Plus tard, en 1935, l'américain Ellsworth effectue la première traversée de l'Antarctique en avion. Grâce à la photographie aérienne, les côtes sont identifiées et cartographiées en plus grand nombre et avec une précision bien meilleure. L'avion, en complément du bateau, permet également la multiplication des bases permanentes sur le continent.

Contrairement à toute attente, la deuxième guerre mondiale ne conduit pas les grandes nations à se désintéresser, au moins pour un temps, du continent austral. Sous l'impulsion des gouvernements, de nombreuses compagnies nationales ou internationales poursuivent en effet l'exploration de l'Antarctique. En 1946, l'américain Byrd conduit sa quatrième mission. Il dispose de 4000 hommes et de 13 navires. La même année, les soviétiques mènent d'importantes études océanographiques dans l'Océan austral.

De son côté, la France, avec Paul Emile Victor, finance une longue expédition (1948-1953), pendant laquelle est créée en terre Adélie la station Saint-Martin ultérieurement transférée sur la base Dumont d'Urville.

C'est à cette époque que se développe la collaboration scientifique internationale avec par exemple, une mission tripartite qui associe en 1950 la Grande-Bretagne, la Norvège et la Suède. Russes et américains, en dépit de la guerre froide, collaborent également en Antarctique. En 1957, le continent compte au total 62 stations appartenant à 12 nations différentes.

L'intérêt stratégique, qui apparaît à la faveur de la guerre, mais aussi les importantes ressources supposées - énergétiques et minérales - de l'Antarctique, attisent logiquement les convoitises des Etats. Dès l'après-guerre, les Etats-Unis et l'Union Soviétique, contestent les revendications territoriales exprimées au début du siècle par les sept nations - citées supra - et par ailleurs jamais entérinées par la communauté internationale (zonage virtuel, absence de bornage). Cette situation, ainsi que l'augmentation du nombre de nations présentes en Antarctique, rendent urgent le règlement de la question des prétentions territoriales. Celle-ci trouve finalement une réponse originale à partir de l'année géophysique internationale de 1957-1958.

## 22/ La Convention de Washington ou le gel des revendications territoriales.

### L'année géophysique internationale (AGI).

Fixée du 1<sup>er</sup> juillet 1957 au 31 décembre 1958, l'année géophysique internationale correspond, d'un point de vue scientifique, à une période de grande intensité solaire, propice aux études en Antarctique. Fondée sur l'idée de coexistence pacifique entre les peuples, elle sert donc d'abord de cadre à l'intensification des collaborations scientifiques entre Etats et entérine ainsi le principe de la coopération pacifique sur le nouveau continent. Douze nations acceptent de travailler ensemble, ce qui est d'autant plus remarquable que le contexte de la guerre froide n'est a priori pas favorable à ce genre de collaboration.

Cette suprématie des scientifiques sur les politiques et les militaires s'explique en grande partie par le fait que l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique, bien que prometteuse, est à l'époque encore très hypothétique. En effet, de très fortes contraintes techniques la rendent, au moins à moyen terme, très improbable. Le froid, l'épaisseur de la calotte glaciaire, les coûts prohibitifs de la prospection minière et les très lourdes difficultés de transport sont en effet autant d'obstacles à une éventuelle utilisation des ressources du continent.

Cette année géophysique internationale constitue cependant le point de départ de la coopération scientifique en Antarctique et reste marquée par l'exploit accompli par le géologue anglais Fuchs, qui effectue la première traversée du continent à pied et via le pôle. Elle se concrétise surtout par la signature le 1<sup>er</sup> décembre 1959 du Traité de Washington, qui fonde le « Système antarctique ».

### La Convention de Washington.

Le Traité de Washington est signé par les douze pays qui participent à l'année géophysique internationale et qui constituent ce que l'on appelle très vite « le Club des 12 » :

- ❖ Les sept pays ayant formulé des revendications territoriales : Argentine, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne, France et Norvège.
- ❖ Les deux superpuissances : Etats-Unis et Union Soviétique.
- ❖ Trois autres pays : Japon, Afrique du Sud et Belgique.

Les dispositions du Traité s'appliquent à toutes les surfaces maritimes et terrestres situées au sud du 60<sup>ème</sup> parallèle, la haute mer étant explicitement exclue. Le continent ainsi que les îles subantarctiques et les plates-formes de glace sont donc visés par l'accord.

Trois principes majeurs sont inscrits dans cet accord :

❖ La non militarisation de l'Antarctique :

Cette disposition comporte l'interdiction des explosions nucléaires et du stockage des déchets de tirs nucléaires (et constitue d'ailleurs la toute première contrainte imposée aux essais nucléaires), ainsi que le règlement pacifique des conflits et l'obligation faite aux Etats-Parties d'utiliser le territoire à de seules fins pacifiques.

❖ Le gel des revendications territoriales :

Celles-ci ne sont en effet ni consacrées, ni déniées. Cette disposition est essentielle car c'est elle qui permet d'aboutir à l'accord. Les pays ayant émis des prétentions territoriales ne les abandonnent pas mais s'engagent à ne plus faire de nouveaux actes de souveraineté. Les autres pays (dont notamment les USA et l'URSS) prennent acte des démarches de souveraineté déjà accomplies sans pour autant les accepter. En contrepartie, l'accès à l'Antarctique leur est garanti.

❖ La liberté de recherche, la coopération scientifique internationale, l'indivision scientifique de l'Antarctique et le libre accès du continent à toutes les parties au Traité :

Ces axes sont importants car ils assurent la continuation logique de l'année géophysique internationale en consacrant, dans les principes et pour la totalité du continent, la primauté du scientifique sur le politique et sur le militaire.

En plus de l'affirmation de ces trois grands principes, le traité prévoit des contrôles et des inspections réciproques. Il s'agit en fait de mettre en place un système permanent de vérification du caractère pacifique des activités de chacun des Etats. Cette partie importante de l'accord définit en particulier « les observateurs », « les inspections aériennes », ainsi que « l'obligation d'information » :

Concrètement, chaque Etat-Partie se voit accorder le droit de désigner des observateurs nationaux pour les missions d'inspection qu'il aura décidées. Ces derniers jouissent d'une liberté complète d'accès à toutes les stations ou installations, au matériel qui s'y trouve, ainsi qu'à tous les navires et aéronefs au moment de l'embarquement comme du débarquement. Par ailleurs, les inspections aériennes sont possibles en permanence pour chacun des Etats signataires. Enfin, les pays s'obligent à informer les autres contractants, en particulier de tout ce qui touche aux expéditions, à l'existence de stations occupées par des ressortissants, aux déplacements de personnel ou de matériel militaire, ainsi qu'à la désignation de ses observateurs.

Le texte prévoit par ailleurs la création d'un organe d'administration du territoire appelé « Réunion consultative », au sein duquel chaque pays Partie au traité est représenté. Les décisions prises par cette instance, outre la règle de l'unanimité, doivent ensuite être approuvées par les gouvernements respectifs.

Le traité de Washington a d'abord pour premier mérite de geler le problème des revendications territoriales, dont l'acuité n'avait cessé de croître. Il institue également, et c'est une première dans les relations internationales, le principe de la non militarisation d'un continent. Cette question était devenue sensible car, à la faveur du deuxième conflit mondial, les pays belligérants avaient pris conscience de l'intérêt stratégique de l'Antarctique (contrôle à partir des îles subantarctiques des grands passages océaniques, continent favorable aux écoutes en raison d'une propagation particulière des ondes radioélectriques, ressources minières présumées importantes, ...). De plus, les grandes puissances - USA et URSS notamment - avaient très vite imaginé après la guerre, la possibilité de stocker leurs déchets de tirs et de centrales nucléaires dans les profondeurs des glaces antarctiques. Il était donc urgent, dans la perspective de la préservation de ce nouveau continent, de régler ces questions.

Il faut ici souligner le fait, qu'en dépit de la guerre froide, russes et américains ont très régulièrement et sincèrement coopéré en Antarctique, ce qui n'est pas la moindre des particularités présentées par ce nouveau continent.

Mais, le traité de Washington a aussi ses faiblesses. La première est due à « l'obligation d'unanimité des parties » pour qu'une recommandation puisse acquérir un caractère contraignant. Cette disposition a en effet longtemps limité la portée des accords, qui se sont souvent réduits au plus petit commun dénominateur.

La seconde des faiblesses notables réside dans les conditions imposées pour pouvoir participer à la « Réunion consultative », véritable organe d'administration du territoire. Tout pays désireux de faire valoir sa position doit en effet, non seulement adhérer au traité, mais également montrer son intérêt pour le continent en y menant effectivement des activités de recherche scientifique. Concrètement, il s'agit soit d'installer une station, soit de monter une expédition. Cette disposition a eu pour résultat que pendant très longtemps, les consultations internationales relatives à l'Antarctique sont restées confinées au seul « Club des 12 », créant par là même des frustrations qui trouveront à s'exprimer ultérieurement.

Enfin, l'une des grandes faiblesses de ce traité réside dans son caractère incomplet. En effet, pour des raisons d'opportunité et pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre, d'importantes questions ne sont pas abordées. Le texte de Washington fut donc suivi de nombreux accords complémentaires, dont il convient de signaler les plus significatifs :

1964 : tentative de convention sur la conservation de la faune et de la flore. Le texte n'acquiert aucune valeur officielle car il n'emporte pas l'unanimité (Une des Parties consultatives au traité craignait une atteinte à sa souveraineté). Ses dispositions ne sont donc que de simples recommandations aux Etats.

1972 : convention de Londres sur la protection des phoques de l'Antarctique. La chasse au phoque étant devenue trop intensive et la ressource s'amenuisant, les Etats-Parties s'accordent donc sur des interdictions et sur une limitation des prises au sud du 60<sup>ème</sup> parallèle.

1980 : convention de Canberra sur la protection de la faune et de la flore marines de l'Antarctique. Ce texte trouve son origine dans la crainte de la

raréfaction du krill, base alimentaire essentielle des espèces pélagiques. Pour la première fois, des Etats non Parties au traité, peuvent y adhérer.

En 1988, une importante convention est signée, qui porte sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique. Cette question avait en effet été prudemment éludée par le traité de Washington, car ce type d'activités est généralement considéré comme la preuve de la souveraineté d'un pays sur un territoire. Or, soucieux de ne pas attiser leurs rivalités dans le domaine des revendications territoriales, les Etats-Parties ne pouvaient discuter de cette question sans risque de mésentente grave. Il devint cependant inévitable d'aborder le sujet car le sous-sol de l'Antarctique, de mieux en mieux connu, s'annonçait riche en minéraux et notamment en pétrole et en charbon. Les conditions de l'exploitation des ressources de l'Antarctique firent alors l'objet de la convention dite de Wellington.

### **23/ La Convention de Wellington ou la tentation d'exploiter les ressources minières de l'Antarctique**

La crise pétrolière de 1973 relance de manière très conséquente les efforts de prospection des sociétés d'exploration privées. Ces dernières exercent donc rapidement des pressions sur les gouvernements afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter le sous-sol antarctique, que la très forte augmentation du prix du baril rend alors envisageable. En 1977, les Parties consultatives s'entendent sur un moratoire à propos de toutes les activités minières à caractère commercial, mais celui-ci est rapidement contesté par plusieurs Etats, dont la Nouvelle Zélande et la France. Ces pays considèrent qu'il est préférable d'encadrer rigoureusement l'exploitation des ressources plutôt que de l'interdire à jamais. En effet, si les potentialités sont très importantes (pétrole et charbon notamment), l'exploitation à grande échelle reste hypothétique, tant pour des raisons techniques que financières. Il n'y a en conséquence pas grand risque à l'autoriser. Les Etats-Parties se réunissent donc en 1988 à Wellington pour définir un régime applicable aux ressources minérales de l'Antarctique.

Les principes essentiels de cette convention sont les suivants :

- ❖ Pas d'exploration ou d'exploitation sans permis,
- ❖ Création d'une commission chargée de délimiter les zones susceptibles d'être explorées ou exploitées,
- ❖ Mise en place d'un mécanisme de responsabilité et d'un système d'inspection,
- ❖ Mise en place d'un système de règlement pacifique des différends.

Mais à peine adoptée, cette convention est fortement contestée par les mouvements écologiques qui craignent pour l'environnement du continent antarctique et de l'Océan austral. Le commandant Jacques Yves Cousteau prend la tête de cette croisade et avec l'aide des médias, parvient rapidement à toucher l'opinion publique internationale. La France, au départ non hostile à une éventuelle exploitation contrôlée des ressources, modifie sa position pour se

ranger aux côtés de l'Australie. Enfin, l'accident en 1988 du supertanker Exxon Valdez dans l'Arctique canadien achève de conforter les thèses écologistes et finalement, le texte n'entre jamais en vigueur. Au contraire, en 1991, les Etats-Parties, réunis à Madrid, décident de transformer le continent et ses approches maritimes en une gigantesque réserve naturelle.

## **24/ Le protocole de Madrid**

Signé en 1991, le Protocole de Madrid, directement rattaché au traité de Washington, porte pour l'essentiel sur la protection de l'environnement et accessoirement sur le tourisme en Antarctique. Il n'apporte donc rien de nouveau, notamment quant à la question des revendications territoriales.

Le texte institue un moratoire total pour cinquante ans sur les activités minières en Antarctique et transforme le continent en « réserve naturelle dédiée à la paix et à la science ». Les Etats-Parties s'entendent sur les points suivants :

- ❖ Les pays signataires s'obligent à coopérer et à s'assister mutuellement dans l'élaboration des études d'impact, désormais obligatoires avant toute action susceptible d'avoir un effet sur l'environnement.
- ❖ Ils s'interdisent toute activité relative aux ressources minérales à l'exception de la recherche scientifique, dont les résultats doivent être publiés (il convient de noter ici que l'exploitation des icebergs n'est pas visée par cette réglementation).
- ❖ Ils s'accordent sur la mise en place de moyens d'intervention rapides et efficaces en cas d'accident, ainsi que sur une procédure de responsabilité pour dommages.
- ❖ Ils instituent un comité consultatif pour la protection de l'environnement et admettent le principe de la publication d'un rapport annuel sur les mesures prises en application du Protocole.

S'agissant du moratoire, l'accord précise qu'au delà des cinquante années prévues, il faudra une entente unanime de toutes les parties pour autoriser une exploitation des richesses du continent, ce qui évidemment rend peu probable une telle hypothèse.

Par ailleurs, le texte reprend les dispositions générales de la Convention de 1964 relative à la conservation de la faune et de la flore, leur conférant ainsi une réelle force juridique contraignante.

Le Protocole de Madrid, s'il ne résout pas la question cruciale de la souveraineté, vient cependant fortement vider de leur sens les revendications territoriales des Etats. En effet, alors que les activités militaires étaient déjà interdites par le traité de Washington, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales à des fins commerciales deviennent impossibles. Quel intérêt y a-t-il donc à exercer sa souveraineté sur un tel continent ?

## **25/ L'élargissement du « Club des 12 » ou la contestation par la communauté internationale du Système antarctique**

Le Système antarctique, tel qu'il est fondé par le traité de Washington, regroupe un nombre réduit de nations et distingue clairement les aspects politiques des questions scientifiques. Cela explique probablement son efficacité. La solidarité et la stabilité des différents représentants, générées par les conditions très hostiles du milieu naturel et par le particularisme juridique de l'organisation, ont en effet pour résultat d'inspirer un esprit de tolérance entre toutes les Parties au traité. L'obligation d'unanimité, requise en toute circonstance - et aussi la relative confidentialité des travaux - explique également ce succès, même si, comme cela est expliqué plus haut, cela a pu parfois limiter les ambitions des Etats. Au moins, ce qui a été décidé par la Réunion consultative a bien été mis en œuvre ou suivi d'effet. Mais, sous la pression de la communauté internationale et notamment des instances onusiennes, le « Club des 12 », à partir de 1982, décide finalement de s'élargir.

Dans les faits, la légitimité de l'organisation du traité de Washington commence à être mise en cause à partir des années 70. L'argument des opposants est que la gestion et l'avenir de l'Antarctique, continent exclusivement réservé à des activités pacifiques et scientifiques, ne peuvent demeurer dans les mains d'un cercle de pays restreint et fermé. Pour eux, le « Système antarctique » usurpe des compétences et des privilèges qui appartiennent à la communauté internationale toute entière. En effet, toutes les nations doivent pouvoir bénéficier des ressources de l'Antarctique, « patrimoine commun de l'Humanité », ainsi que des résultats de la recherche scientifique qui y est menée. Les détracteurs du « Club des 12 » s'appuient sur l'ONU et sa grande diversité d'organisations pour faire valoir leur point de vue.

De leur côté, les Parties consultatives rappellent que le traité est parfaitement conforme au droit international et que l'Antarctique n'est pas une « Res nullius » (chose abandonnée, sans propriétaire). Au contraire, c'est un continent sur lequel des revendications territoriales ont été proclamées, même si elles ne sont pas reconnues. Elles indiquent en outre, que le système mis en place a fait la preuve de son efficacité en permettant de préserver largement un territoire vierge et fragile.

Pour autant, les Parties consultatives ne peuvent ignorer totalement et durablement les critiques portées contre leur organisation. Elles décident donc, pour affaiblir leurs détracteurs, d'élargir leur cercle en acceptant de nouveaux membres. Elles s'engagent aussi à diffuser plus largement les informations à caractère scientifique recueillies sur l'Antarctique :

En 1982, l'Allemagne et la Pologne sont admises dans l'organisation.

En 1983, les conditions imposées pour la participation à la Réunion consultative sont assouplies. La construction d'une station n'est plus obligatoire. Le Brésil et l'Inde sont à leur tour intégrés avant même que leurs bases ne soient totalement achevées.

Enfin, en 1987, la Réunion consultative devient accessible aux organisations internationales lorsque des questions à l'ordre du jour sont susceptibles de les concerner.

Cette politique d'ouverture a pour effet une augmentation régulière et substantielle du nombre de pays Parties au traité (43 aujourd'hui). Elle ne supprime pas pour autant toutes les critiques formulées par l'ONU, qui, arguant que le destin de l'Antarctique appartient à l'ensemble de la communauté internationale, souhaite toujours se voir confier la responsabilité de la gestion du continent.

Le chevauchement de revendications territoriales sur des parties très étendues du continent, comme cela est le cas par exemple sur l'ensemble de la Péninsule antarctique (Grande-Bretagne, Chili et Argentine), symbolise parfaitement les rivalités qui opposent les pays à propos de cet immense ensemble géographique. Par ailleurs, la persistance d'une forte opposition au système antarctique et la volonté affichée des pays extérieurs à l'organisation d'être associés à la gestion du continent montrent, s'il fallait une preuve, que l'Antarctique est bien un territoire qui présente des intérêts géopolitiques tout à fait importants. C'est pourquoi, il est utile de s'intéresser aux principaux enjeux qui expliquent les différentes politiques conduites par les uns et par les autres.

### **III LES DIVERGENCES D'INTERETS GEOPOLITQUES DES ETATS SUR LE CONTINENT ANTARCTIQUE.**

Les intérêts géopolitiques d'un pays sur une zone ou sur un territoire sont très généralement le produit de plusieurs facteurs aux caractéristiques souvent bien différentes : emplacement stratégique (accès à la mer, contrôle d'un détroit, barrière géographique naturelle, ...), ressources minières, potentialités économiques, intérêt démographique, possibilité de nuire à un pays concurrent, etc...

Les enjeux de l'Antarctique, en ce qu'ils fondent les divergences d'intérêts entre les Etats, sont analysés dans la présente étude sous trois angles différents :

- ❖ Les aspects stratégiques du continent,
- ❖ ses enjeux économiques,
- ❖ ses intérêts scientifiques.

Pour ce chapitre, le continent antarctique doit être entendu au sens du territoire terrestre et de ses approches maritimes, c'est à dire jusqu'à la « convergence antarctique », zone de jonction avec les trois grands océans (Pacifique, Indien et Atlantique).

### 31/ Les aspects stratégiques du continent antarctique

#### Un territoire officiellement démilitarisé...

Le continent antarctique est officiellement démilitarisé depuis le traité de Washington de 1959, qui exclut explicitement toute activité à caractère militaire et qui déclare l'ensemble du territoire « zone de paix ». Cette décision, bien singulière dans le contexte de guerre froide de l'époque, a deux explications essentielles qu'il convient de rappeler :

- ❖ Les Etats-Unis et l'URSS ne veulent pas remettre en question les nombreuses revendications territoriales exprimées depuis le début du siècle car ils craignent à cette occasion une déstabilisation des relations internationales. Ils ne veulent pas non plus les reconnaître, car n'ayant eux-mêmes émis aucune prétention sur l'Antarctique, ils seraient de fait, sinon exclus, du moins obligés de se soumettre à la volonté des nouvelles puissances souveraines.
- ❖ Les ressources de l'Antarctique sont très mal connues et les rigueurs du milieu naturel rendent leur éventuelle exploitation très hypothétique. Elles ne constituent donc pas à l'époque un enjeu stratégique prioritaire.

Concrètement, le traité de Washington interdit toute activité qui n'aurait pas une fin pacifique. Les essais nucléaires, l'enfouissement des déchets de tir et, d'une manière générale, toute activité militaire (écoutes, surveillance, ...) sont prohibés. Par contre, les Etats sont autorisés à utiliser leurs moyens militaires pour construire des bases ou assurer le soutien logistique des expéditions scientifiques.

Depuis 1959, aucune violation de cet aspect du traité n'a été dénoncée. Au contraire, dans la pratique, une étroite collaboration s'est installée entre les différentes nations, lesquelles n'hésitent pas, lorsque les circonstances l'exigent, à se porter mutuellement assistance. La rudesse des conditions de vie est d'ailleurs propice au développement d'un esprit de camaraderie (l'expression est reprise dans de nombreux ouvrages) entre personnels de nationalités différentes, qui se considèrent tous comme les pionniers d'un monde nouveau. L'Antarctique est donc le seul continent de la planète à être officiellement et totalement démilitarisé. A t-il pour autant définitivement perdu tout intérêt stratégique ?

#### ...Des rivalités qui subsistent

Pour prouver leur volonté de dépasser le problème des revendications territoriales, les douze pays du Club de Washington adoptent le principe selon lequel chaque pays est libre de choisir l'emplacement de ses bases en Antarctique. Il s'agit de montrer que les nations engagées sur le nouveau continent sont décidées à faire abstraction de la notion de territoire et à collaborer dans un esprit pacifique. Mais, dans la réalité, certains Etats ne sont présents que dans les zones sur lesquelles ils ont exprimé des revendications territoriales, comme s'ils étaient soucieux de marquer leur désir de souveraineté...

L'exemple le plus significatif de cet état de fait est la Péninsule antarctique. La Grande-Bretagne, le Chili et l'Argentine concentrent en effet leurs implantations sur cette zone géographique, qui est aussi celle, comme il a été dit plus haut, sur laquelle ces trois nations ont exprimé des prétentions territoriales. Pour comprendre cette situation, il faut souligner que cette partie de l'Antarctique est celle qui se rapproche le plus d'un autre continent. Elle ne se trouve en effet qu'à 1000 km de distance de l'Amérique du Sud, alors que l'Antarctique est distant de 2 500 km de l'Australie et de 4000 km de l'Afrique du Sud. L'extrémité de la Péninsule s'ouvre sur le passage de Drake (zone séparant le Cap Horn de l'Antarctique) et offre donc un bon observatoire pour le trafic maritime ou aérien dans la région. Elle se situe aussi à proximité d'intéressantes zones de pêche. Il n'est donc pas surprenant de constater le fort intérêt de ces différents pays pour cette partie du continent.

La Grande Bretagne émet ses premières revendications territoriales sur la Péninsule antarctique en 1908. A l'époque, elle envisage de placer cette zone, ainsi que les îles Orcades du Sud et Shetlands du Sud, sous la dépendance des Falklands. La rivalité avec l'Argentine et le Chili, en particulier sur le dossier de la pêche industrielle à la baleine, est immédiate.

Les deux pays sud-américains, également très rivaux entre eux, contestent vigoureusement les prétentions britanniques et renforcent aussitôt leur présence dans la région. Historiquement, ils considèrent tous deux avoir un droit sur le continent. Pour le Chili, le territoire a été offert en 1539 par Charles V d'Espagne à un marin chilien nommé Hoz. En effet, celui-ci avait obtenu du roi la propriété des terres comprises entre le détroit de Magellan et le pôle Sud et par conséquent, alors même que l'Antarctique n'était pas encore découvert, un marin chilien en était déjà propriétaire. De son côté, l'Argentine déclare avoir hérité de l'Espagne un titre qui lui accorde la propriété des terres australes non découvertes. Elle affirme aussi qu'un de ses amiraux, Guillermo Brown, a aperçu en 1815 des terres recouvertes de glaces à 65 degrés de latitude sud, soit presque cinq ans plus tôt que le russe Bellinghausen. De plus, pour le Chili comme pour l'Argentine, l'Antarctique - et notamment la Péninsule - est une continuité territoriale naturelle, sur laquelle il est normal qu'ils puissent exprimer leur souveraineté. Enfin, cette zone est aussi intéressante économiquement en raison des stocks de krill et de poissons de la mer de Weddel, ainsi que pour les importantes ressources minérales du plateau continental.

L'intérêt stratégique de la Péninsule antarctique explique que cette zone soit celle sur laquelle est installé le plus grand nombre de bases (26 sur 68, soit 40 % environ des implantations). Cette situation est bien la démonstration que si tous les pays présents se sont officiellement engagés à régler leurs différents éventuels par la voie pacifique, ils n'ont pas pour autant totalement renoncé à leurs intérêts stratégiques.

### Une position géostratégique particulière

L'Antarctique est une terre lointaine et excentrée par rapport au monde habité. La ville la plus proche - Ushuaïa, en Amérique du Sud - se situe à 800 km de l'extrémité septentrionale de la Péninsule. Dès lors, ce continent a-t-il un quelconque intérêt géostratégique?

L'Océan austral, qui couvre 40 millions de km<sup>2</sup>, soit 14 fois la Méditerranée, encercle l'Antarctique dans sa totalité. Vaste espace maritime gelé presque 8 mois dans l'année sur la moitié de sa superficie, il fait face à trois continents – Afrique, Amérique et Océanie - et débouche sur les passages suivants:

- ❖ Le détroit de Drake (Cap Horn - Péninsule antarctique, soit 800 km)
- ❖ Le passage au sud de l'Afrique (Cap de Bonne Espérance – Terre de la Reine Maud, soit 4000 km)
- ❖ Le passage au sud de l'Australie (Tasmanie - Terre Adélie, soit 2500 km)

Pour des raisons multiples, ces zones maritimes sont beaucoup moins fréquentées que les routes du nord : éloignement des pays développés, difficultés de navigation dues aux tempêtes ou aux glaces, trajets plus longs, etc... Il reste que ces passages ou ces détroits représentent bien une alternative aux voies traditionnelles du nord, dont l'histoire montre qu'elles peuvent être momentanément interdites à la navigation (Suez, Panama par exemple). D'un point de vue militaire, il peut donc être utile de pouvoir s'en assurer le contrôle rapidement. C'est d'ailleurs l'un des objectifs assignés aux différentes flottes de guerre présentes dans la zone (américaine, britannique, française, etc...). Ainsi, malgré un environnement hostile, l'Antarctique offre bien un réel intérêt géostratégique dans le contrôle des routes maritimes du sud. Cet aspect a d'ailleurs pu être vérifié à l'occasion de la guerre des Malouines (2 avril au 15 juin 1982), dont l'enjeu fut assurément plus large que la seule question de souveraineté sur les îles Falkland.

Enfin, par souci d'exhaustivité, il faut citer dans ce chapitre la proposition faite en 1992 d'utiliser l'Antarctique comme lieu de stockage des quelques 30 000 têtes nucléaires condamnées à disparaître des arsenaux militaires en raison de la disparition de l'Union Soviétique et des accords de désarmement. Les ogives auraient été conservées près du pôle à proximité de la base US de Mac Murdo. Cet endroit avait été choisi en raison des très grandes difficultés qui existent pour y parvenir sans se faire repérer, ce qui rendait une action terroriste ou un vol de munitions très improbables. L'idée fit long feu, ce qui n'est pas surprenant tant elle paraît éloignée des considérations environnementales, qui ont dicté et qui continuent d'influer sur le devenir du continent antarctique.

### **32/ Les enjeux économiques de l'Antarctique**

Comme cela a déjà été dit plus avant, l'éloignement de l'Antarctique des territoires habités, son climat très hostile, la présence d'une calotte glaciaire d'une épaisseur exceptionnelle sur l'essentiel des terres et d'une banquise très étendue l'hiver, sont autant d'obstacles à la rentabilité et hypothèquent donc fortement une éventuelle exploitation économique. Officiellement, celle-ci est d'ailleurs durablement condamnée par les différents accords internationaux et en particulier par le Protocole de Madrid, qui en 1991, est venu instituer un moratoire reconductible de cinquante années sur l'exploitation des ressources minérales.

Mais par définition, l'avenir est incertain et les règles édictées aujourd'hui peuvent, à la faveur d'une évolution inattendue, être modifiées demain. C'est la raison pour laquelle les pays ne peuvent pas ignorer totalement les importantes potentialités économiques de l'Antarctique, d'autant que celles-ci sont tous les jours un peu mieux connues. Dans un contexte différent, il sera en effet peut être possible, voire inévitable, d'exploiter un jour les considérables ressources du continent. C'est pourquoi, de nombreux pays attachent du prix à être présent dès aujourd'hui dans la zone.

La première des ressources qui dans l'avenir pourrait être utilisée, avant même les richesses minérales, est probablement l'eau.

### L'eau, principal enjeu économique de l'Antarctique ?

Suivant les différentes estimations faites par les scientifiques, le continent antarctique concentre de 70 à 90 % des réserves d'eau douce de la planète, soit environ 30 millions de km<sup>3</sup> de glace. Chaque année, environ 1 450 km<sup>2</sup> d'icebergs se détachent du territoire, ce qui correspond approximativement à la moitié de la consommation mondiale d'eau douce, soit environ un mètre cube par jour pendant un an pour 6 milliards d'humains.

De leur côté, les besoins en eau ne font que croître. La consommation de la planète a été multipliée par sept au cours du vingtième siècle et double tous les vingt ans. Les actuelles perspectives démographiques ne permettent d'ailleurs pas d'envisager une stabilisation des besoins, bien au contraire.

Tout porte donc à croire que l'eau douce sera de plus en plus un enjeu essentiel dans les relations internationales. Dans ces conditions, une exploitation des très importantes ressources de l'Antarctique ne peut être définitivement exclue, même si aujourd'hui, le souci de préservation de l'environnement et les contraintes liées à l'hostilité du milieu font que les immenses réserves du continent austral ne sont pas utilisées.

Enfin, d'un point de vue technique, il n'est pas irréaliste d'imaginer qu'en cas de nécessité, de grands icebergs tabulaires puissent être remorqués jusqu'aux zones de consommation ou jusqu'à des points de stockage. Dans cette perspective, les Etats, qu'ils soient concernés par un risque de pénurie ou désireux de contrôler la ressource, sont naturellement conduits à s'intéresser à l'Antarctique. Toute attitude contraire de leur part serait pour le moins inconséquente.

### Des ressources minérales définitivement inaccessibles ?

L'Antarctique a suscité et continue de susciter un vif intérêt pour les richesses réelles ou présumées de son sous-sol. Cette question est essentielle à la compréhension de l'intérêt géopolitique du continent, puisqu'elle conditionne assez largement sa dimension. Là encore, l'environnement hostile, l'épaisseur de la calotte glaciaire, l'éloignement et les difficultés de transport sont autant de contraintes qui auront à être dépassées avant une éventuelle exploitation rentable des ressources. Il reste que la simple connaissance de l'existence de richesses en

quantités supposées très importantes est une donnée qui conditionne largement la vision que les pays peuvent avoir de l'Antarctique.

97 % du territoire antarctique est recouvert par les glaces et seulement 10 % des surfaces libres sont actuellement connues géologiquement. C'est dire s'il reste encore beaucoup à découvrir. Pour l'évaluation des richesses géologiques, les scientifiques s'appuient donc sur les prélèvements déjà réalisés, mais aussi sur des estimations et des comparaisons avec d'autres terrains prospectés.

Comme il a été dit plus haut, l'Antarctique est une partie du Gondwana et se situait d'ailleurs au centre de ce bloc continental. Aux dires des spécialistes, il n'y a donc pas de raison pour qu'il ne recèle pas les mêmes richesses que les autres territoires issus de ce continent. Or, certains d'entre eux sont justement très riches en minerais de toutes sortes, comme par exemple l'Afrique du Sud. L'état des lieux du sous-sol antarctique, certitudes et suppositions confondues, s'établit actuellement comme suit :

*Pétrole et gaz :* Ces ressources sont situées sur le plateau continental antarctique, soit à une profondeur de 400 à 900 mètres contre 130 mètres en général. Les mers de Ross et de Weddell recouvrent une couche sédimentaire de trois à quatre kilomètres d'épaisseur, dont l'ancienneté paraît propice à la formation d'hydrocarbures. En 1972, une étude américaine évalue à 3,2 milliards de mètres cubes les réserves en gaz naturel de la mer de Weddell. S'agissant du pétrole, les estimations, pour l'ensemble du continent, varient entre 4,5 et 3,5 milliards de tonnes.

Les difficultés techniques de prospection, d'exploitation et de transport sont évidentes. Mais, d'un point de vue technologique, elles ne sont pas absolument insurmontables, au point qu'il faille définitivement renoncer à ces richesses, bien au contraire. Les forages réalisés en Alaska (Prudhoe Bay) ou en Mer du Nord sont bien la preuve que ce qui paraissait impossible hier est, grâce aux progrès techniques, devenu réalité. Pourquoi l'Antarctique échapperait-il à une telle évolution ?

*Ressources minérales :* L'existence d'importants gisements de fer a été confirmée dans la chaîne du Prince Charles et les dépôts de charbon qui ont été découverts dans les Monts Transantarctiques pourraient être les plus importants du monde. De nombreuses traces d'autres minéraux ont été découvertes, en particulier or, titane, étain, cuivre, chrome, cobalt, manganèse, molybdène, nickel, plomb et uranium sur la Péninsule antarctique et dans d'autres régions. La zone de Dufek, dans la chaîne de Pensacola (située entre la mer de Ross et le pôle) présente des caractéristiques géologiques très voisines de celles de la région de Bushveld en Afrique du Sud, qui recèle elle-même certains gisements de minéraux parmi les plus riches du globe.

Cependant et à la différence des hydrocarbures, l'exploitation de ces importantes ressources minérales n'est pas économiquement rentable, ni aujourd'hui, ni sans doute à moyen terme. De plus, davantage encore que pour le gaz ou le pétrole, elle se heurte à des difficultés techniques très importantes, liées à la présence d'une calotte glaciaire particulièrement épaisse. Toutefois, il faut souligner que cette exploitation a été envisagée dès les années quatre-vingt par plusieurs pays, puisqu'elle a même donné lieu à la signature d'un texte international : la Convention de Wellington de 1988.

Certes et comme il est précisé plus avant dans cette étude, l'exploitation des ressources minérales fait l'objet, depuis le Protocole de Madrid en 1991, d'un moratoire reconductible jusqu'en 2041. La réflexion conduit cependant à la fois à admettre que le sous-sol de l'Antarctique constitue déjà un réel enjeu dans les relations internationales et à se convaincre que l'évolution technologique, comme l'épuisement des autres gisements, ne feront à l'avenir qu'accroître la sensibilité de cette question.

### L'Océan antarctique, réservoir alimentaire de la planète ?

Les eaux qui entourent l'Antarctique, à l'inverse du continent lui-même, sont très favorables à la vie animale. Les courants marins, les échanges de températures et les différences de salinité sont en effet à l'origine de la prolifération du krill, sorte de petite crevette de 5 cm de longueur, qui constitue la base alimentaire de nombreuses espèces de mammifères (cétacés, phoques), d'oiseaux et de poissons. De fait, l'Océan austral est un gigantesque réservoir de protéines. Il suscite pour cette raison de nombreuses convoitises et génère de très fortes rivalités.

Tout comme l'eau douce, les protéines de l'Antarctique pourraient en effet un jour constituer un enjeu essentiel dans le devenir de la planète. De nombreux pays ont pris conscience de cette question et cherchent donc à affirmer leur présence dans cette zone. Le Japon, la Pologne, la Russie, la Norvège, mais aussi la Chine, ont construit des bases en Antarctique très probablement avec le souci de préserver leurs intérêts en matière de pêche. Il faut ici noter le fait que le traité de Washington, valable pour l'ensemble de la zone située au-delà de 60 degrés de latitude sud, exclue explicitement la haute mer, à laquelle s'applique donc le régime de droit commun.

Dès 1976, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) approuve un projet du F.A.O (organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation) destiné à étudier la faisabilité de l'utilisation du potentiel en protéines issues des pêches de l'Océan austral comme remède aux carences alimentaires du tiers monde. Pour ce faire, le P.N.U.D met en place un financement de 200 000 dollars. Mais le projet, en raison des fortes oppositions entre la Réunion consultative et l'ONU, est rapidement abandonné. Cette affaire illustre cependant bien l'intérêt que représente l'Océan austral.

Aujourd'hui et contrairement à l'eau douce, les ressources marines sont exploitées par l'homme. La pêche en Antarctique représente en effet environ 10 % des prises mondiales et serait probablement beaucoup plus importante encore, si des mesures n'avaient pas été adoptées par la Réunion consultative pour protéger certaines espèces et en particulier les phoques et les cétacés (un million trois cent mille baleines capturées au cours du vingtième siècle). De son côté, le krill prolifère grâce au phytoplancton. Les scientifiques estiment sa population totale entre 500 et 750 millions de tonnes. Il se déplace en bancs immenses, qui peuvent atteindre 500 km<sup>2</sup> et qui sont facilement détectables par avion ou par satellite en raison de leur couleur rose. Cette ressource est potentiellement intéressante car elle constitue un important réservoir alimentaire. Tout comme l'eau douce, le pétrole, le gaz ou les minerais, c'est donc très logiquement qu'elle suscite l'intérêt

des gouvernements. Elle est d'ailleurs exploitée depuis les années soixante par les soviétiques et les japonais, puis plus récemment par les polonais, les norvégiens et les chiliens. Les prises actuelles, évaluées à 500 000 tonnes / an – soit 0,1% de la population totale – ne portent pas atteinte, loin s'en faut, à la ressource, qui reste donc potentiellement très intéressante.

### Le tourisme, un enjeu de moins en moins anecdotique

L'activité touristique en Antarctique apparaît en 1960 lorsque l'américain Lars-Eris Lindblad crée le premier tour-opérateur spécialisé dans la destination. Depuis cette date, environ 60 000 touristes se sont rendus sur le continent au départ du Chili, de l'Argentine, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Afrique du sud.

Aujourd'hui, 8 à 9000 touristes, pour la plupart américains, se rendent chaque année en Antarctique, en avion ou en bateau. Les principaux objectifs de visite sont l'observation des animaux et en particulier des baleines et le séjour dans une station de recherche scientifique, en service ou abandonnée. La zone la plus fréquentée est la Péninsule antarctique, située seulement à un jour et demi de bateau de la Terre de Feu.

Conscient du risque pour l'environnement généré par cette activité, les pays du Système antarctique ont imposé des règles contraignantes. Un guide de conduite (Guidelines Tourism in Antarctica ) a été élaboré. Les agences de tourisme autorisées à organiser des voyages dans la zone doivent obligatoirement adhérer à l'« International Association of Antarctica Tour Operators » (I.A.A.T.O). Les principales règles à respecter sont les suivantes :

- ❖ Ne pas troubler la vie sauvage,
- ❖ Ne pas endommager les plantes, ni les ramasser,
- ❖ Ne rien laisser derrière soi,
- ❖ N'emporter que des photographies,
- ❖ Ne pas pénétrer dans les zones scientifiques interdites,
- ❖ Etre escorté pendant chaque visite au sol,
- ❖ Ne pas fumer.

Le tourisme présente un réel intérêt économique car il attire une clientèle à fort pouvoir d'achat, source de profits importants. C'est d'ailleurs la seule activité commerciale actuellement développée en Antarctique. L'île du Roi Georges (Péninsule antarctique), grâce ou à cause du Chili, possède déjà un hôtel, une banque et même un supermarché. Il est par ailleurs désormais possible d'effectuer de confortables croisières le long des côtes antarctiques et même de se poser en avion directement au pôle Sud.

Le développement du « tourisme intelligent » et la fascination qu'exerce le continent blanc sur les hommes sont pour cette activité la garantie d'un développement important dans l'avenir. Il faudra cependant veiller à ce que cette présence n'ait pas d'impact négatif sur l'environnement et qu'elle ne vienne pas non plus perturber la recherche scientifique. En toute hypothèse, la question du tourisme constitue bien un enjeu pour les différents acteurs présents en Antarctique. Elle figure d'ailleurs à l'ordre du jour de la plupart des Réunions

consultatives et opposent aussi régulièrement les organisations non gouvernementales aux membres du « Système antarctique ».

### **33/ Les enjeux scientifiques de l'Antarctique**

La recherche scientifique en Antarctique débute très vite après les premières expéditions destinées à découvrir puis à explorer le territoire. Selon les termes même du protocole de Madrid, ce continent est aujourd'hui une « réserve naturelle dédiée à la paix et à la science ». Enjeu tout à fait essentiel, la question scientifique trouve donc tout naturellement sa place dans la présente étude géopolitique.

#### **L'Antarctique, territoire des scientifiques**

Le continent antarctique, en raison de ses caractéristiques géographiques si particulières, est un territoire très favorable pour d'importantes et de nombreuses recherches. Les diverses études scientifiques qui y sont menées permettent soit une meilleure connaissance de l'espace, soit une compréhension plus approfondie de la planète.

#### *L'Antarctique, fenêtre vers l'espace :*

Le continent antarctique est une zone très favorable aux études d'astronomie. Le pôle géographique, proche de l'axe de rotation de la terre, est en effet un site idéal pour l'observation continue des astres. Celle-ci est grandement facilitée par l'altitude, la pureté de l'air et l'absence quasi permanente de couverture nuageuse. La construction prochaine d'un télescope à la station française du Dôme Concorde viendra utilement compléter les moyens déjà existants à la base d'observation du pôle Sud.

La région antarctique est également un site privilégié pour les études relatives au magnétisme. Les champs magnétiques ont en effet pour propriété de dévier la trajectoire des particules de façon différente selon leur charge, leur masse et leur vitesse. L'existence du pôle Sud magnétique permet donc d'effectuer des mesures qui apportent de très nombreux renseignements sur les phénomènes spatiaux (vents solaires, pulsars, composition et formation des planètes, etc...).

Enfin, la calotte glaciaire est le lieu idéal pour la conservation des météorites tombées sur la Terre. Les scientifiques indiquent que 60 % des météorites recensées dans le monde proviennent de l'Antarctique.

#### *L'Antarctique, observatoire de la Terre :*

De nombreuses études scientifiques destinées à mieux comprendre la planète sont conduites en Antarctique. Parmi celles-ci, il convient notamment de citer les disciplines suivantes :

La météorologie et la climatologie : la région joue un rôle clé dans le climat de la planète. En 1990, le continent comptait 25 stations météorologiques permanentes dont 2 seulement à l'intérieur du territoire. Les études météorologiques se développent aujourd'hui avec le déploiement de nombreuses stations automatiques à terre, l'utilisation de ballons à hydrogène et la pose de centaines de balises océaniques. Le continent est également un lieu propice à l'étude du climat de la planète à travers les âges grâce à l'Inlandsis. Des carottages à grande profondeur permettent en effet de remonter le temps en prélevant des micros particules enfermées dans la glace. Une profondeur de 3350 mètres a été atteinte en 1996 sur la base de Vostok. Les français et les italiens espèrent pouvoir réaliser en l'an 2000, à la station du Dôme Concorde, un forage à plus de 4500 mètres, ce qui devrait permettre de prélever de la glace âgée de 400 à 500 000 ans.

L'océanographie : le courant circumpolaire (150 millions de m<sup>3</sup>/s soit 1000 fois l'Amazone) a une très forte influence sur les différents courants marins de la planète, ainsi que sur son climat. Il absorbe en outre une très grande quantité de gaz carbonique grâce à la présence des micros organismes marins et à une eau très froide.

L'étude de l'atmosphère : L'analyse des différentes micros particules enfermées dans la glace permet de mesurer les effets de l'activité humaine sur l'environnement. Les études sur les couches supérieures de l'atmosphère se sont beaucoup développées depuis 1985, date à laquelle le trou d'ozone a été découvert au dessus de l'Antarctique. Centré au dessus du continent et d'une superficie de 25 millions de km<sup>2</sup>, ce trou existe aussi, mais avec une taille plus modeste, en Arctique. Il engendre une moindre protection de la Terre contre les rayonnements ultraviolets. La recherche scientifique est ici d'ailleurs directement à l'origine de la signature d'un accord international sur la suppression progressive des gaz à l'origine de cette situation (Chlorofluorocarbones ou CFC). Les scientifiques surveillent également les dégâts causés par les gaz à effet de serre et cherchent à vérifier une éventuelle corrélation avec un réchauffement de la planète et une élévation du niveau des mers.

La géologie : L'étude des champs magnétiques renseigne sur les mouvements tectoniques à travers les âges et a notamment permis de vérifier la théorie de l'existence du Gondwana. Le sous-sol de l'Antarctique fait de son côté l'objet de nombreuses études dans les zones d'affleurements géologiques. La géologie va de plus bientôt pouvoir bénéficier des nouvelles capacités offertes par les satellites pour les parties recouvertes par la glace. Enfin, la sismologie se développe actuellement car la région s'avère très intéressante pour ce type de recherches (La France disposera d'un observatoire sismique qui sera installé sur la base du Dôme C).

### L'Antarctique : laboratoire scientifique ou parc naturel ?

L'Antarctique est donc un territoire très intéressant pour la recherche scientifique. Pourtant, l'activité scientifique fait depuis plusieurs années l'objet de contestations de la part de pays extérieurs au Club de Washington et de la part des mouvements écologistes. Trois arguments principaux sont opposés aux tenants de la recherche scientifique en Antarctique :

*1/ L'Antarctique étant patrimoine de l'humanité, les résultats de la recherche scientifique appartiennent à l'ensemble de la communauté internationale et non pas aux seuls pays du « Club de Washington ».*

Cette critique émane des « pays non alignés » et est régulièrement reprise au sein des instances onusiennes. Elle est en fait une illustration de la contestation du Système antarctique, qui, même élargi, reste un club relativement fermé (43 nations actuellement).

Cette argumentation est cependant de plus en plus fragile, car de nombreux efforts sont faits pour internationaliser la recherche et pour assurer une diffusion aussi large que possible de ses résultats. En 1958, le traité de Washington créé une organisation non gouvernementale pour regrouper les scientifiques travaillant sur l'Antarctique : The Scientific Committee on Antarctic Research ou SCAR. Cet organisme constitue très vite un lieu d'échanges pour les biologistes, les géologues, les géophysiciens, les glaciologues et autres chercheurs de toutes nationalités. Il assure aussi la coordination des programmes de recherches internationaux (Exemple : Programme Biomass sur l'étude des écosystèmes marins de l'Océan austral, qui a duré 10 ans et qui a utilisé 16 navires appartenant à 12 nations).

*2/ La recherche scientifique fait courir des risques écologiques au continent*

Cet argument est le fait des organisations écologistes et notamment du mouvement Greenpeace, qui veulent faire de l'Antarctique un parc mondial. Les écologistes considèrent que le continent est très fragile et que toute présence humaine a nécessairement sur lui un impact négatif. Ils mettent notamment en avant le problème de la gêne causée à la faune, celui de l'élimination des déchets produits par les bases et celui du tourisme. Entre 1984 et 1988, Greenpeace conduit une importante action pour s'opposer à la construction d'une piste d'atterrissage en Terre Adélie et obtient finalement satisfaction. Le mouvement écologiste prend par ailleurs dès 1988, une part très active à la dénonciation de la Convention de Wellington sur l'exploitation des ressources minières.

*3/ La recherche scientifique conduira, tôt ou tard, à une exploitation des ressources de l'Antarctique.*

Tout comme la précédente, cette idée est défendue par les mouvements écologistes. Ceux-ci considèrent que le Protocole de Madrid n'exclue pas définitivement tout risque d'exploitation des richesses de l'Antarctique. La technologie évoluant, l'homme sera un jour tenté d'extraire des minerais ou des hydrocarbures aujourd'hui encore inaccessibles. Cette situation relancera la question de la souveraineté et menacera la paix. Il ne faut donc pas poursuivre l'inventaire des ressources de l'Antarctique, qui doivent être définitivement préservées, mais plutôt orienter la science vers la recherche de solutions alternatives (nouvelles énergies par exemple).

La recherche scientifique est l'une des principales activités conduites par l'homme en Antarctique et de nombreuses disciplines trouvent particulièrement intérêt à être exercées dans cette zone (Astronomie, océanographie, géologie, glaciologie, etc...). Pour l'américain Laurence L. Gould, qui présidait en 1958 le comité antarctique américain, l'exploration scientifique était déjà « le plus important produit d'exportation du continent ». En toute hypothèse, la recherche scientifique constitue bien un véritable enjeu, même si pour certaines nations c'est aussi un argument -voire un alibi- pour justifier leur présence sur ce territoire dans la perspective d'une éventuelle exploitation de ses ressources.

A ce niveau de l'étude, il est maintenant nécessaire de s'intéresser plus particulièrement à la situation et à la politique de la France dans cette région si particulière de la planète.

#### **IV LA GEOPOLITIQUE FRANCAISE DE L'ANTARCTIQUE**

Les Terres australes françaises que sont les îles St Paul, Amsterdam, Crozet et Kerguelen sont situées au nord du 60<sup>ème</sup> parallèle. Elles n'appartiennent donc pas au domaine de l'Antarctique tel qu'il est communément défini. La présente étude n'aborde en conséquence ces territoires que de manière marginale.

##### **41/ Histoire de la présence française en Antarctique**

###### **Les grands noms français de l'histoire de la découverte et de l'exploration des régions australes**

Les intérêts français pour l'Antarctique remontent au XVI<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, le navigateur Palmuyer de Gonville effectue deux années d'exploration et revient avec des histoires extraordinaires sur un paradis tropical austral qui n'a pas encore été découvert. Cette légende de la « terre de Gonville » dure pendant deux siècles. En 1739, Jean Baptiste Charles Bouvier du Lozier, envoyé pour établir de nouveaux postes commerciaux en Extrême Orient et pour explorer les régions australes de la Terre de Gonville, découvre l'île subantarctique inhabitée et désolée qui porte depuis son nom (aujourd'hui propriété de la Norvège).

D'autres expéditions, comme celle que Kerguelen effectue en 1769, permettent la découverte de nouvelles îles aux alentours de 60 degrés de latitude sud. Plus tard, en 1840, Dumont d'Urville, avec les bateaux « Astrolabe » et « La Zélée », prend possession au nom du Roi Louis-Philippe de la Terre Adélie (sa femme se prénomait Adèle). Il n'est certes pas le premier à apercevoir le continent, mais il est le premier à « descendre à pied » le 19 janvier 1840, c'est à dire à matérialiser l'existence de cette nouvelle terre. Ce faisant, il supprime l'américain Wilkes, dont plusieurs découvertes furent par la suite contestées par les scientifiques et qui prétendait avoir foulé en premier le sol de l'Antarctique.

Charcot, en 1903, 1908 et 1910 effectue plusieurs explorations de la côte antarctique et en particulier de la Péninsule. Ses travaux permettent d'améliorer très sensiblement la cartographie de la région.

Au vingtième siècle et parce qu'elle ne peut évidemment pas s'appuyer sur le principe de la continuité territoriale pour justifier ses prétentions territoriale sur l'Antarctique, la France avance logiquement l'argument historique, que lui offrent ses marins et ses explorateurs, pour revendiquer une partie du nouveau continent.

### Les revendications territoriales françaises sur l'Antarctique

En 1911, le Royaume-Uni, qui avait revendiqué en 1898 les îles Orcades du Sud et Shetland du Sud, ainsi que la partie de l'Antarctique comprenant la Péninsule, demande à la France d'éclaircir sa position sur ce continent et de dévoiler à son tour ses intentions en matière de revendications territoriales.

En réponse, la France se contente en 1912 de rappeler officiellement que Dumont d'Urville a pris possession en 1840 de la Terre Adélie, sans toutefois mentionner de limites territoriales précises. Mais, pressée par les différentes revendications qui se font progressivement jour, elle formule finalement ses prétentions territoriales par un décret en Conseil d'Etat en date du 27 mars 1924 (complété par un second décret en 1934). La zone revendiquée par la France est la plus étroite de toutes (Pôle, 136 E, 142 E, 60°) et inclut bien évidemment la Terre Adélie. Les îles subantarctiques (Kerguelen, St Paul, Crozet, Amsterdam) ne posent quant à elles pas de difficulté. Elles appartiennent à la France depuis leur découverte et leur limites, contrairement à celles de l'Antarctique, sont faciles à identifier.

### 42/ La vision française de l'Antarctique

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) offrent au pays des possibilités parfois inattendues. En 1987, la France crée un « pavillon bis », le pavillon Kerguelen. Ce drapeau, qui sert à l'immatriculation des navires de commerce, permet, en dérogation aux lois nationales sur le travail, d'embarquer jusqu'à 65% de marins étrangers. Cet exemple illustre l'intérêt que peut représenter pour le pays la possession de territoires aussi éloignés que les îles Kerguelen. S'agissant de l'Antarctique proprement dit, il faut admettre que la politique française est aujourd'hui essentiellement justifiée par les considérations d'ordre scientifique, même si toute arrière pensée économique ou stratégique n'a pas totalement disparu.

### Le rôle prééminent de la recherche scientifique

La France, en revendiquant la Terre Adélie, est naturellement conduite à admettre les autres prétentions territoriales exprimées sur l'Antarctique. Ce faisant, elle conforte sa position dans l'hypothèse d'une éventuelle exploitation

des ressources du continent puisque la souveraineté conditionne très largement les droits de pêche, de chasse et d'exploitation des richesses du sous-sol.

Mais depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, la vision française de l'Antarctique a surtout été guidée par les intérêts de la recherche scientifique. Pour preuve, ce sont souvent de grands chercheurs français qui contribuent à la définition de la politique nationale vis à vis du sixième continent et sans eux, il est même probable que le pays aurait délaissé cette région si lointaine. Les principales actions françaises depuis la fin du deuxième conflit mondial sont les suivantes :

- ❖ En 1947, le ministère de l'éducation nationale crée les « Expéditions Polaires Françaises » (EPF), qui devient l'organisme chargé des différentes missions en Arctique et en Antarctique.
- ❖ En 1949 et 1950, La station de Port- Martin, première base scientifique française permanente, est créée en Terre Adélie.
- ❖ En 1955, la France prend une part très active à la préparation de l'Année Géophysique Internationale (AGI). La première réunion préparatoire se tient à Paris en juillet. Paul Emile Victor, en sa qualité de président du Comité antarctique français, représente le pays.
- ❖ En 1956, la France construit la base Charcot à proximité du pôle Sud magnétique (station provisoire).
- ❖ En 1957 et 1958, le pays participe très activement à l'AGI et collabore étroitement avec les 11 autres nations présentes en Antarctique.
- ❖ A partir de 1988, Paul Emile Victor et Jacques Yves Cousteau contribuent à faire évoluer la position française en faveur d'un moratoire sur l'exploitation des ressources minières.

#### Le revirement de position sur l'exploitation des ressources minières

Jusq'en 1988, la France considère comme envisageable l'exploitation des ressources du sous-sol antarctique. Cette question lui apparaît dans un premier temps comme assez peu digne d'intérêt, car la technologie du moment ne semble pas capable de vaincre les énormes difficultés techniques dues aux conditions naturelles. Par la suite, le pays se montre favorable à une exploitation très encadrée des richesses. Les chocs pétroliers, mais aussi une meilleure connaissance du sous-sol militent en faveur de cette attitude. La France participe donc, avec la Nouvelle-Zélande, à l'élaboration de la Convention de Wellington destinée à encadrer - c'est à dire à autoriser - l'exploitation du sous-sol. Mais sous la pression de scientifiques, soutenus par les principaux mouvements environnementalistes, le pays modifie sa position entre 1988 et 1991.

Paul Emile Victor et Jacques Yves Cousteau, qui redoutent les effets des travaux de prospection et d'extraction des richesses de l'Antarctique, interviennent auprès des décideurs français pour faire de ce continent une réserve dédiée à la paix et à la science. Ce point de vue, qui s'exprime dans un contexte favorable, est finalement retenu par le France. En effet, l'idée correspond à la position australienne de préserver l'Antarctique - la sensibilité écologiste est forte dans ce pays -. Or la France cherche à améliorer des relations tendues avec l'Australie depuis l'affaire calédonienne et les essais nucléaires du Pacifique. Le Premier ministre de l'époque, Michel Rocard, se range donc à l'opinion des

scientifiques français pour défendre l'idée du moratoire, laquelle est finalement adoptée à Madrid en 1991.

Depuis cette date, la France privilégie donc la recherche scientifique et s'interdit toute activité autre que pacifique en Antarctique. En remplacement des « Expéditions Polaires Françaises », elle crée en 1992 un institut destiné à fournir et à coordonner les moyens pour la recherche polaire : l'Institut Français pour la Recherche des Terres australes et antarctiques Françaises (IFRTP), appelé communément « Institut polaire ». Disposant du statut de groupement d'intérêt public, cet organisme a une vocation interministérielle. Il coordonne notamment l'action du secrétariat d'Etat à l'outremer, représentant les TAAF, avec celle du ministère chargé de la recherche. Il harmonise les projets scientifiques émanant de services aussi différents que le CNRS, le CEA, le muséum national d'histoire naturelle ou les universités. L'Institut polaire gère également l'ensemble des bases scientifiques situées en Antarctique, organise les expéditions, recrute les personnels scientifiques et techniques et supervise l'activité du navire ravitailleur des TAAF (le Marion-Dufresne).

#### **43/ L'attachement aux grands principes du Traité de Washington**

D'un point de vue politique, la France reste attachée aux grands principes énoncés en 1959 par le traité de Washington : non militarisation, acceptation du gel des souverainetés et accès libre à tous pour la recherche scientifique. En même temps, elle ne renonce pas à ses revendications territoriales exprimées à partir de 1924.

La France défend le «Système antarctique », parce qu'elle considère que cette organisation est à la fois efficace et suffisamment ouverte aux pays désireux de développer des activités pacifiques en Antarctique. Elle rejette par ailleurs les critiques formulées par certains pays extérieurs au « Club », qui souhaitent que le continent blanc, en tant que « patrimoine commun de l'humanité », soit administré par l'ONU. Elle considère en effet que la gestion de l'Antarctique est mieux assurée par des pays impliqués sur le terrain que par un organisme mondial. Enfin, elle milite en faveur d'une diffusion totale des connaissances scientifiques acquises sur place et développe les expéditions à caractère international. Ainsi, en l'an 2000 par exemple, un important projet franco-italien de forage de la calotte glaciaire sera réalisé à proximité de la base du dôme Concorde.

- 0 -

- 0 -                      - 0 -

Si l'expression « Bout du monde » a un sens, elle s'applique sûrement en priorité à l'Antarctique, qui n'apparaît généralement même pas sur les cartes représentant la planète, tant il est excentré par rapport au monde habité.

La géopolitique de ce continent est assurément singulière et ne correspond pas à ce qu'elle peut être ailleurs sur la planète. Cette spécificité s'explique notamment par des approches maritimes extrêmement difficiles, un climat invivable et un espace quasi totalement inhabité : Pas de populations à défendre ou à conquérir, pas de frontières à surveiller, pas de minorités ethniques à défendre, pas de religions et pas de nationalités ! En somme, aucune des sources les plus fréquentes de tension ou de guerre.

De plus, ce territoire bénéficie depuis 1959 d'un statut unique. Le vœu formulé à l'époque par le Président Dwight Eisenhower est devenu réalité : « Nous ne voulons pas que l'Antarctique devienne un objet politique. Nous proposons que l'Antarctique soit ouvert à toutes les nations pour y mener des activités scientifiques ou de toute autre nature pacifique ». Totalement démilitarisé, sans souverainetés reconnues et réservé aux chercheurs, ce sixième continent est depuis 1991, à l'abri de toute exploitation de son sous-sol.

En dépit de toutes ces singularités, l'Antarctique présente un réel intérêt géopolitique. En premier lieu, sa situation géographique, qui le place au contact des trois grands océans, en fait une terre importante pour le contrôle des routes maritimes du Sud. C'est aussi un territoire qui possède de multiples richesses pour l'homme : Eau douce à profusion quand la démographie galopante en augmente toujours la consommation, pétrole et gaz en grandes quantités, minerais ferreux et non ferreux dans des proportions estimées comme très importantes et ressources alimentaires immenses dans l'océan qui le borde. Enfin, le lieu est propice non seulement à un tourisme rentable, mais aussi et surtout à de très nombreuses études scientifiques tournées vers la planète et vers l'espace. Toutes ces raisons font qu'un Etat développé et avisé doit impérativement être présent en Antarctique. Ceci est d'ailleurs de plus en plus vrai, puisque l'intérêt du continent augmente avec le temps, au rythme des découvertes qui sont faites et des progrès technologiques, qui rendent ses richesses chaque jour un peu plus accessibles.

Certes, le « Système antarctique », solution originale adoptée en pleine guerre froide, contribue efficacement depuis 1958 à la stabilité de cette partie du monde et aussi à sa préservation. Il serait cependant naïf de croire qu'il a totalement fait disparaître les rivalités entre Etats. A titre d'exemple, huit pays ont une base sur la seule île du Roi George située en face de la Péninsule. L'attrait du sous-sol et des ressources marines est pour la plupart d'entre eux assurément plus grand que le seul intérêt scientifique. Pour beaucoup, il est donc prudent d'assurer une présence en Antarctique, fut-elle symbolique.

Enfin, le « Système antarctique », tel qu'il fonctionne actuellement, est également intéressant d'un point de vue géopolitique car il préfigure un type nouveau de relations entre Etats. Dépassement des égoïsmes nationaux, prise en compte des intérêts supérieurs de la planète, gestion internationale d'un territoire... Dans cet esprit, il n'est pas faux de dire que l'Antarctique est plus qu'un immense laboratoire scientifique ou technique. C'est en effet un véritable

laboratoire politique où s'expérimentent de nouvelles formes de relations internationales et c'est aussi pourquoi, il mérite toute l'attention du « géopolitologue ».

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Planète Antarctique**

Paul - Emile VICTOR et Jean – Christophe VICTOR  
Editions Robert LAFFONT

### **Antarctique. A la découverte du septième continent**

John MAY. Le livre de Greenpeace  
Editions Souffles

### **L'Antarctique**

Claude LORIUS et Roger GENDRIN  
Collection DOMINOS  
Editions FLAMMARION

### **Communiqué du Canadian Space Agency**

« Radarsat nous offre une première carte détaillée de l'Antarctique »

### **Le tourisme en Antarctique : un outil pour le développement durable ?**

Article de Frédéric Silvestre, Université libre de Bruxelles

### **L'Antarctique : un laboratoire privilégié du développement durable**

Article de Anne Choquet

### **Documentation internet :**

**L'Antarctique et l'homme** ([http : // www.infoscience.fr](http://www.infoscience.fr))

**Historique de la découverte de l'Antarctique** ([http : // www.users.skynet.be](http://www.users.skynet.be))

**Le Système antarctique – Le traité de Washington – Les Conventions – Le Protocole de Madrid** ([http : // www.users.skynet.be](http://www.users.skynet.be))

**L'Institut polaire** ([http : // www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr))



# Revendications territoriales en Antarctique

